



comment procéder à une clôture de compte bancaire

voici la procédure à suivre pour notre partenaire, la société générale.

clôture définitive du compte, avant le départ

Le chercheur doit rapporter ses moyens de paiement (carte, chéquier) de 5 à 10 jours avant le départ, et prévoir une provision suffisante pour les opérations en cours (chèques émis qui n'ont pas encore été présentés, paiements par carte qui n'ont pas encore été débités sur le compte). Avant son départ, le solde de son compte peut lui être versé en cash (si le montant est important, il faut prévenir l'agence deux jours avant). Il existe également la solution de procéder à un virement international ou intra européen (un ordre de virement international doit être rempli) si le chercheur ne souhaite pas transporter de fortes liquidités avec lui lors de son voyage. Le virement sera payant.

L'agence, de son côté, clôture le pack jazz si le chercheur l'a souscrit à son arrivée, et dans le cas où le chercheur n'est pas amené à revenir en France.

Attention, pour clôturer son compte, le chercheur doit avoir vérifié qu'il a bien honoré tous ses créanciers (prélèvements assureur, impôts, etc.), les prévenir et résilier les contrats afférents. Attention également si le compte à vue alimente un compte épargne ou un plan.

clôture définitive du compte, à distance

Le chercheur envoie une lettre à son agence en y joignant le RIB de la banque destinataire du virement (avec codes BIC et IBAN corrects, en fonction de la zone), pour permettre le transfert du solde de tout compte, sans oublier d'y joindre la carte détruite (découpée).

L'ordre de virement international doit être dûment rempli et signé. Il est conseillé d'envoyer tous ces documents en AR. Le chéquier peut être détruit sur place.

maintien du compte une fois le chercheur reparti

- si le chercheur n'a pas encore été prélevé de ses impôts (taxe d'habitation, impôts sur le revenu, etc.) ;
- si le chercheur n'a pas encore perçu son salaire, sa bourse, etc. ;
- si le chercheur est amené à revenir en France.

cela lui permettra également de recevoir son dépôt de garantie qui est remboursé dans un délai de 2 mois par le propriétaire du logement.

Le seul coût à payer pour la gestion du compte à distance sont les frais de gestion de la carte, si celle-ci a été gardée par le chercheur (frais prélevés une fois par mois si le client a conservé jazz, soit une fois par an pour les détenteurs d'une carte uniquement). A noter que les chèquiers sont gratuits.

une solution simple de gestion de compte à distance

il s'agit d'un service de banque à distance, qui permet notamment de consulter ses comptes et de faire des virements ponctuels gratuits :

https://particuliers.societegenerale.fr/essentiel_quotidien/banque_distance.html?xtmc=banque_a_distance&xtcr=1

contactez votre agence société générale ou votre centre de services euraxess pour plus de renseignements.